

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
رئاسة الجمهورية
المجلس الوطني للبحث العلمي والتكنولوجيات



اللقاء الوطني للبحث والابتكار في خدمة الاقتصاد الوطني:
"من الرؤية إلى الأثر"
20-21 ديسمبر 2025، بالنادي الوطني للجيش - بني مسوس، بالجزائر العاصمة

ملخص تصور المجلس في مجال السياسة الوطنية
للبحث العلمي والابتكار

Synthèse de la projection du Conseil sur la Politique Nationale de la
Recherche Scientifique et de l'Innovation

La rencontre organisée par le CNRST les 20 et 21 décembre 2025 doit permettre de procéder à un bilan d'étape et à un retour d'expérience des différentes actions entreprises au sein des différents départements ministériels concernés par la politique nationale de la recherche, dans un objectif d'accompagnement pour une transformation et/ou une correction devant conduire et piloter la recherche scientifique et technologique dans notre pays. Ceci conditionne notre capacité à répondre aux défis environnementaux, aux besoins énergétiques et à l'amélioration de la santé dans le but de répondre au bien-être du citoyen et à l'amélioration de sa qualité de vie. Au-delà de sa mission de stimuler l'intelligence et de transcender les individus, cette politique nourrit, avant tout, l'innovation, moteur essentiel de l'essor économique et de la souveraineté technologique de notre pays.

Notre système actuel a en effet été initialement conçu pour répondre à des besoins spécifiques, nécessaires pour l'époque et répondant à différents volets en termes de temporalité. Dans un 1^{er} temps, il a fallu répondre à un 1^{er} volet, celui de la formation de cadres, diplômés de l'université algérienne, capables d'irriguer les différents emplois des secteurs économiques et sociétaux dont avait besoin le pays à la sortie de la guerre de libération nationale. Cette vision a ensuite évolué dans le cadre d'un 2^e volet où il a été question d'assurer cette fois-ci en quantité suffisante la formation d'enseignants de rang magistral capables à leur tour d'évoluer dans l'université et d'assurer leurs missions statutaires : former et se former par la recherche. Cela a nécessité beaucoup de moyens que l'Etat a mis à la disposition de ce secteur depuis l'indépendance à ce jour.

A l'aube de ce 21^e siècle, à l'instar de ce qui se fait dans des situations analogues à celles de notre pays, un 3^e volet doit prévaloir, celui de se projeter sur les 25 prochaines années (2025-2050). Ce volet doit viser le développement d'une recherche efficiente dirigée vers le secteur socio-économique répondant aux préoccupations citoyennes, en lien avec l'innovation et le développement durable, avec des mécanismes d'évaluation, des indicateurs de performance et des objectifs opérationnels. Une telle projection nous amène à réfléchir sur les outils et mécanismes à opérer dans le cadre d'une réforme systémique, en partant du constat actuel pour proposer ensuite des solutions, certaines évolutives, d'autres curatives, en visant la nécessité d'avoir une recherche, à la fois scientifique et technologique, pensée dans l'objectif d'avoir des retombées sociétales à temporalités multiples et conçue par et pour le tissu socio-économique. Ce travail nécessite la mise en œuvre de réformes structurelles, où il est important de rappeler ici qu'il ne s'agit pas de « casser » ce qui fonctionne ou encore de créer de nouvelles structures, se juxtaposant à l'existant, mais d'ajuster les mécanismes afin de fluidifier, simplifier et faciliter la gestion de la recherche scientifique pour une meilleure efficacité opérationnelle.

C'est ainsi que le CNRST, depuis son installation le 26 mars 2022 par SE Le 1^{er} Ministre, en application des missions qui lui ont été confiées par la constitution, s'est penché sur cette question tout au long de ces 3 dernières années, au travers des travaux de ses 4 commissions permanentes, des ateliers organisés, des concertations avec les différents secteurs socio-économiques et de ses assemblées générales. Nous sommes en effet arrivés à une série de recommandations qui touchent plusieurs aspects.

Il est à rappeler ici que des mécanismes existent déjà, ils prennent différentes formes, mentionnées pour certaines d'entre elles dans la loi 15-21 du 30 décembre 2015. Dix ans après, faudrait-il en revoir certains aspects, réfléchir à une loi d'orientation qui les encadre, élaborer un document-cadre explicitant la politique de recherche nationale, la réglementation ne restant en effet qu'un outil de mise en œuvre. De même, clarifier les rôles des différents acteurs, les mécanismes d'imbrication avec le rôle dévolu au MESRS dans la conduite de la politique nationale, les passerelles et les procédures inhérentes à l'exécution, au suivi des programmes de recherche et d'innovation, au cheminement des mécanismes d'accompagnement, à la place d'une recherche émanant du secteur privé, et d'autres questions qui doivent être discutées dans le cadre d'une mise en œuvre graduelle d'une stratégie devant intégrer des grandes orientations pour renforcer une vision pour une politique nationale s'inscrivant dans les priorités définies par le décideur politique. Cet effort devra aussi impliquer le législateur pour transformer les recommandations en lois. Il s'inscrira dans une trajectoire qui doit être consolidée en lien avec les indicateurs qui doivent nous éclairer sur notre capacité à demeurer un acteur significatif sur les scènes régionale et continentale.

La proposition consistant à réformer le SNR actuel en opérant une évolution vers un nouveau SNR-I est une condition nécessaire à la réussite de ce 3e volet. Dans la réforme proposée portant sur ce SNR-I, plusieurs points ont été abordés. L'instance en charge de la gestion de la recherche, devant se situer au-dessus des secteurs socio-économiques et des différents départements ministériels, doit permettre non seulement d'avoir une vision globale de l'ensemble des

secteurs concernés par les retombées de la recherche, mais aussi d'en faciliter les interactions et les échanges intersectoriels. La création au niveau de chaque département ministériel d'une structure chargée de la politique de recherche sectorielle et du suivi de l'activité de recherche sectorielle et des appels à projets aiderait par ailleurs à une meilleure coordination entre les différents acteurs impliqués collant au mieux à la réalité du terrain. Impliquant des personnes de haut niveau de responsabilité, expertes de leur domaine, très au fait de leur secteur d'activité et de leur écosystème, ces structures RD&I (Recherche-Développement et Innovation) pourront prendre en charge plusieurs fonctions, à la fois horizontales et verticales : veille technologique, coordination et suivi des projets de recherche qui concernent ou dépendent du secteur en question, formation, Business Intelligence, impact socio-économique, etc. Par ailleurs, la notion de contractualisation de la recherche, bâtie sur une relation de type maîtrise d'œuvre-maîtrise d'ouvrage, entre les donneurs d'ordre et les équipes de recherche impliquées dans le développement des travaux sélectionnés, doit permettre l'introduction d'une partie liée à une obligation de résultat, si les projets s'y prêtent. Une telle démarche doit bien évidemment se décliner en perspectives et objectifs à temporalités multiples, en lien avec le tissu socio-économique venant en appui d'une démarche *time to market* tout en s'inscrivant dans la séquence recherche-développement-industrialisation. Cela permettrait de renforcer le maillon manquant, celui de la part des chercheurs en entreprise menant des recherches mixtes, dites partenariales, entre chercheurs universitaires et chercheurs en R&D sur des sujets pointus et d'actualité, de nature opérationnelle. De même, il nous semble naturel d'opérer des choix pour des projets

structurants; une programmation efficace de la recherche scientifique doit tenir compte à la fois d'une stabilisation pour certains domaines récurrents et fondamentaux, inscrits dans le temps long (défis majeurs structurants), et d'un effet accélérateur pour d'autres domaines novateurs, « Domaines Stratégiques et Novateurs à court terme, DSN » qui seront identifiés, sur des périodes à court terme, comprises entre 6 et 18 mois, au gré des avancées technologiques, de la fréquence de leur *turn over* et de l'actualité du moment, comme les thématiques liées à l'innovation dans les domaines de la bio économie, de l'intelligence artificielle, de la sécurité nationale, pour ne citer que ces exemples. Ces DSN viendront donc se rajouter de façon ponctuelle et autant que nécessaire, à une liste de programmes de recherche majeurs et structurants, « Défis Majeurs, DM », construits sur le moyen et le long termes, énumérés ci-dessous :

- Sécurité alimentaire, Santé et bien-être du citoyen, croissance démographique
- Energie, environnement, développement durable et gestion des ressources pour sortir d'une économie rentière
- Société de l'information et de la connaissance, Technologies émergentes
- Education, formation, défis sociétaux, sciences humaines et sociales, histoire et mémoire nationales
- Industrie, Valorisation des ressources naturelles et Développement des territoires
- Sécurité nationale

De même, dans une optique d'efficience et de rationalisation des moyens, la construction de consortiums paritaires entreprises-

académiques est recommandée. Ceux-ci peuvent aboutir à l'émergence de véritables « écosystèmes de l'innovation », réseaux plus ou moins vastes d'acteurs divers (universités, centres de recherche, start-up, grandes entreprises, financiers, État, technopoles, incubateurs, etc.), liés de façon plus ou moins étroite par divers types de transactions (recherche conjointe, licences, etc.), appelés aussi clusters, pôles de compétitivité, réseaux de recherche et d'innovation technologique, construits sur une base territoriale bien définie, en lien à la fois avec le tissu économique existant et les forces en présence, et engagés dans la production d'innovation. Cela aidera par ailleurs à diversifier les sources de financement, qui constituent un levier stratégique déterminant. S'il revient en effet à l'État de définir les orientations, de créer un cadre incitatif et de réduire les risques systémiques, il ne saurait, à lui seul, assurer durablement le financement de l'ensemble de la chaîne de l'innovation. Une telle « proximité de terrain » permettrait à « rapprocher » l'ensemble des acteurs, facilitant la chaîne de commandement entre celui qui innove et celui qui aura à commercialiser/utiliser l'innovation et aidera ainsi à une meilleure expression des besoins qui complétera ensuite les orientations définies dans la politique nationale. Dans cette logique, et seulement dans celle-ci, les entreprises de type « jeunes pousses (start-up) » ou « micro-entreprises », peuvent constituer l'émanation de tels écosystèmes, tout en faisant courir un risque calculé dans le monde de l'entrepreneuriat, contrairement aux grands groupes, où toute innovation mal maîtrisée pourrait leur faire courir de lourdes conséquences sur leur propre existence. Ces jeunes entreprises, peuvent constituer, en lien avec les laboratoires de recherche et les moyens dont disposent ces derniers, un maillon clé de la chaîne

d'innovation dans beaucoup de secteurs. Elles peuvent ensuite prendre leur envol en devenant des entreprises à part entière ou être réintégrées dans un processus classique de vie des entreprises.

Les questions liées à l'évaluation devront être finement étudiées et analysées et doivent faire l'objet de recommandations opérationnelles. En effet, l'évaluation de la politique est un instrument de bonne gouvernance visant à accompagner l'amélioration de l'intervention publique et à rationaliser les dépenses publiques. Le processus d'évaluation consiste à observer, mesurer et analyser les effets de la politique nationale de recherche, dès son élaboration, durant et après sa mise en œuvre. Il s'agit de fournir des indications et des recommandations aux décideurs sur l'état actuel de la recherche et de l'innovation, et de leur permettre de définir de nouvelles orientations afin d'atteindre les objectifs visés. Là aussi, le CNRST s'attache à revoir en profondeur, à élaborer et à mettre en place les mécanismes d'évaluation, pour gagner en efficience et en transparence.

Le CNRST mesure le long travail pour la mise en place du mode opératoire, qu'il faudra forcément penser comme agile, reléguant de côté toute forme de bureaucratie excessive, et des attermoissements sous-jacents. Il reste par contre confiant dans la justesse de ses réflexions et leurs impacts positifs dans l'élaboration d'une véritable synergie entre le monde de la recherche et le tissu socio-économique.

Par ailleurs, les nouvelles structures rattachées aux différents départements ministériels pourraient se charger de la partie relevant des brevets de leur secteur respectif, au même titre que les projets de recherche. Ils pourront mener des enquêtes statistiques, autour du

nombre de brevets, pas simplement déposés, qui relève de l'organe national directeur permanent, mais surtout ceux en mode opérationnel et valorisés. Cela s'inscrit dans une de ces missions consistant dans la valorisation des résultats de la recherche et particulièrement l'encouragement, pas seulement au dépôt de brevets, mais surtout à leur exploitation.

Tout en s'inscrivant dans un objectif d'accompagnement et de clarification, l'important est d'établir un processus méthodologique devant amener à répondre aux priorités et aux grandes orientations fixées par le décideur politique, en agissant de manière efficace, agile et concertée. La nécessité de développer une recherche efficiente pour la relance du secteur socio-économique répondant aux préoccupations citoyennes, en lien avec l'innovation et le développement durable, avec des mécanismes d'évaluation, des indicateurs de performance contextualisés, et des objectifs opérationnels, reste l'affaire de tous et sa réussite implique un travail collégial et de fond. Cela induit de travailler sur plusieurs aspects, divers et multiformes dans l'objectif de proposer ensuite des recommandations, certaines évolutives, d'autres curatives. Il est à rappeler que celles-ci, quelque-soit leur nature, ne peuvent en aucun cas être efficientes si la culture du numérique et la digitalisation dans tous les secteurs ne sont pas développées et renforcées. A cette fin, l'accent doit forcément porter sur le développement de plateformes susceptibles de constituer des banques de données (*big data*), exploitables en temps réel et mieux valorisables. Cette étape nécessite au préalable une mise à niveau des équipements, des flux et de l'infrastructure de télécommunication, tout en mettant en œuvre une stratégie efficiente de collecte de données, transparente et optimale.